

R487 Grues à tour cat 1, 2, 3 - AUTORISATION DE CONDUITE

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les règles générales et principes d'une conduite d'une grue à tour en Sécurité,

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Toute personne affectée à la conduite d'une grue à tour.

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'une grue à tour.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur la grue à tour concernée. Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), Grue à tour à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.
- *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

EPI qui vous sont éventuellement fournis par votre entreprise : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant et gants.

Délais accès :

- Selon les disponibilités des formateurs/trices,

Accessibilité :

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription l'handicap du stagiaire. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés. Pour toutes informations complémentaires, nous consulter.

Références réglementaires :

- Formation conforme à la recommandation CNAMTS R487 – Grue à tour.-

CONTENU DE LA FORMATION

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories de grue à tour.

Informations complémentaires : Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel contact@pacsecurite.fr.